

# CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance AEPE

## Le parcours de la formation

### Formation par alternance rémunérée

- 910 heures sur 2 ans soit 13 semaines de cours par an en centre de formation (MFR)
- Rémunération minimum : une grille en % du SMIC selon l'âge du jeune et de l'année de contrat.

### Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



Formation en milieu professionnel : le temps en entreprise est placé sous la responsabilité du maître d'apprentissage. Les activités exercées sont effectives conformément aux exigences du référentiel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Les tâches ou les postes confiés aux jeunes permettent d'effectuer des opérations ou travaux conformes à une progression définie avec le centre de formation.



### Poursuite d'études



*Le CAP Petite Enfance permet de se présenter au concours d'ATSEM. Il permet en outre de se préparer aux concours ouvrant aux professions spécialisées dans la petite enfance-exemples : auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants selon le niveau.*

Choisir l'Alternance  
c'est construire sa réussite



# CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance par apprentissage

Destiné aux jeunes de 16 à moins de 30 ans avec un contrat d'apprentissage

## Objectifs de la formation

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

### Modules professionnels

- **EP1 Accompagner le développement du jeune enfant**

→ *Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages*

→ *Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne*

- **EP2 Exercer son activité en accueil collectif**

→ *Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels*

→ *Exercer son activité en école maternelle*

→ *Exercer son activité en EAJE\* et en ACM\**

- **EP3 Exercer son activité en accueil individuel**

→ *Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en MAM\**

### Enseignements généraux

- *Français, histoire et géographie, EMC*
- *Mathématiques, sciences physiques*
- *Education physique et sportive*
- *Prévention santé environnement*
- *Arts appliqués, éducation esthétique*



## Etablissement d'accueil de jeunes enfants

Ecole maternelle, en Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), en accueil collectif de mineurs (ACM), à son domicile, en Maisons d'Assistants Maternels (MAM), au domicile des parents.